



# FICHE SYNTHÉTIQUE MESURE DE SIMPLIFICATION

## Référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA)

**Mesure pour les personnes en situation de handicap**

**Statut** : publié le 29 avril 2015 (version la plus récente)

**Ministères ou institutions porteurs** : Secrétariat général  
pour la modernisation de l'action publique

**Contact** : Philippe Bron - SGMAP  
[rgaa.sgmap@modernisation.gouv.fr](mailto:rgaa.sgmap@modernisation.gouv.fr)

### Enjeux principaux

Tout le monde doit pouvoir avoir accès aux informations publiques et aux démarches administratives en ligne : **l'accessibilité numérique est l'affaire de tous. Plus de 10 millions** de Françaises et de Français sont concernés, qu'ils soient en situation de handicap, âgés, malades ou accidentés.

Document technique, le référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA) permet aux responsables de sites Internet publics de connaître **les règles et les pratiques à suivre**. Renouvelé il y a quelques mois pour correspondre à un environnement technique aux évolutions rapides, il concerne **tous les sites de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent**.

Cela correspond au souhait du président de la République, exprimé lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) de décembre 2014, de « faciliter l'accès à l'information publique, promouvoir la citoyenneté et **ne laisser personne au bord de la route de la révolution numérique** ».

### Description du dispositif

Le RGAA a été créé en 2009 suite à une résolution du Parlement européen qui impose aux Etats membres de respecter les WCAG (*Web Content Accessibility Guidelines*) dans la fonction publique. Il permet de proposer des sites et une information **perceptibles** par tous les sens, **utilisables** par tous, **compréhensibles** sans difficulté et **robustes** dans le temps.

En 2014 et en 2015, le RGAA a évolué : il fait à présent partie d'un **large plan d'accessibilité numérique dans toute la sphère publique**, élaboré avec les associations. Une série de mesures d'accompagnement lui est désormais jointe pour faciliter la mise en œuvre des principes d'accessibilité. De plus, **le label « e-accessible »** mesure le niveau d'accessibilité des sites et leur progression vers une meilleure accessibilité. En effet, l'accessibilité nécessite un effort constant de mise à jour des sites ; les cinq niveaux du label permettent de partir de 50 critères essentiels (niveau 1) pour arriver à une accessibilité irréprochable (niveau 5). Enfin, des **ressources clés-en-main** sont mises à la disposition des développeurs et des chefs de projets web qui réalisent les sites publics, sur [references.modernisation.gouv.fr](http://references.modernisation.gouv.fr).

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais a d'ores et déjà suivi le processus de labellisation et obtenu le label « e-accessible ».



## Contribuer au déploiement du dispositif

### Sur le terrain, l'Etat :

- Favorise l'acquisition du label par les sites publics du territoire ;
- Assure le lien avec les associations, notamment pour connaître leur point de vue sur l'accessibilité numérique des services les plus critiques ;
- Sensibilise les agents aux problématiques de l'accessibilité numérique pour que les usagers aient la meilleure connaissance possible des outils numériques adaptés à leurs besoins.

## Illustrations

La mise en accessibilité des sites publics est **un impératif**, qu'il s'agisse d'optimiser les contrastes pour une lecture aisée ou de proposer des sous-titres aux vidéos.

Là où une personne avait des difficultés à se déplacer jusqu'à un centre, elle pourra **réaliser ses démarches depuis son ordinateur ou celui qui aura été mis à sa disposition**. Là où il fallait compléter un formulaire papier, on pourra compléter un formulaire en ligne répondant aux normes d'accessibilité, c'est-à-dire **adapté aux besoins de l'utilisateur**.

## Outils de communication disponibles

*Cette section liste l'ensemble des supports à votre disposition pour communiquer sur la mesure (logo, plaquette, vidéo, etc.)*

- [Le référentiel RGAA](#)
- Interview de [Clotilde Valter en vidéo](#)
- Article « [Accessibilité numérique : la France rajeunit son référentiel et l'enrichit d'un label](#) »